

REGLEMENTS ADMINISTRATIFS ET SPORTIFS NATIONAUX SPECIFIQUES POUR LES COMPETITIONS NATIONALES DE VOLLEY-BALL UFOLEP 2009-2010

La Commission Nationale Sportive de Volley-Ball organise :

1. **Coupe Nationale UFOLEP Honneur Féminin**
Coupe Auguste HERNOUT
2. **Coupe Nationale UFOLEP EXCELLENCE Féminine**
Coupe Jean-Claude CASTELAIN
3. **Coupe Nationale UFOLEP HONNEUR Masculin**
Coupe Jean PIERME
4. **Coupe Nationale UFOLEP EXCELLENCE Masculine**
Coupe Gaston DUBURCQ

Les compétitions sont ouvertes aux licenciés (es) adultes UFOLEP, et aux licenciés jeunes sous certaines conditions (voir règlement médical).

Coupes Nationales UFOLEP Honneur Féminin et Honneur Masculin (Coupe Auguste HERNOUT et Coupe Jean PIERME)

Ouvertes aux équipes d'associations et aux ententes entre 2 associations composées de **joueurs ou joueuses titulaires de la seule licence UFOLEP**.

Ouvertes à des équipes départementales constituées de joueurs ou joueuses appartenant à plusieurs associations UFOLEP titulaires de la **seule licence UFOLEP**. Cette équipe sera la seule équipe engagée dans le département.

3 joueurs maximums ayant participé aux phases finales de l'année précédente qui auraient changé, pour la saison, d'équipe de leur association ou muté dans une autre association (ou sélection départementale) peuvent faire partie d'une équipe participant à la coupe honneur.

Les responsables d'associations ou les délégué(e)s départementaux UFOLEP devront fournir au responsable de leur zone avec l'inscription, une attestation sur l'honneur confirmant la non détention de leurs joueurs d'une licence « joueurs » à la fédération Française de Volley-ball, ainsi qu'une fiche reprenant les joueurs composant l'équipe. Ce bordereau une fois rempli et envoyé au responsable de zone lors de l'inscription pour validation des joueurs. Ce bordereau est présenté obligatoirement lors du match en appui des licences. Pour valider un nouveau joueur en cours de saison, le responsable de l'équipe devra faire une demande de nouveau joueur à la CNS Volley-ball (sur son email cns@ufolep-volley.org) qui lui enverra une confirmation de validation du joueur.

I - DÉROULEMENT : 3 PHASES (selon le nombre d'équipes engagées)

1.1 - Phase qualificative : de novembre à janvier.

Poules régionales de 3 ou 4 équipes composées par le responsable de zone.

1.2 - Phase éliminatoire : à partir de Janvier.

Formule coupe.

Le nombre d'équipes qualifiées pour la phase éliminatoire est fixé par la CNSVB au prorata des engagements reçus dans chaque zone.

1.3 - Phase finale : week-end de Pentecôte.

4 équipes qualifiées (par coupe) représentant proportionnellement les zones géographiques selon le nombre d'équipes engagées.

La CNSVB procédera, s'il y a lieu, à un tirage au sort dirigé de façon à ne pas opposer deux équipes de la même zone géographique pour les demi-finales.

II - ENGAGEMENTS :

A l'initiative des associations, à partir de septembre, auprès de la délégation départementale.

nationales UFOLEP Excellence Féminine et Excellence Masculine (Coupe Jean-Claude CASTELAIN et Coupe Gaston DUBURCQ)

Ouvertes à toutes les équipes qui n'ont pas accès à la coupe Honneur et par obligation aux demi-finalistes des coupes honneur féminine et masculine, et excellence masculine, et aux finalistes de la coupe excellence féminine de la saison précédente.

Ouvertes :

- aux équipes à double appartenance (UFOLEP et FFVB) dont les joueurs sont licenciés au sein du même club; Ces équipes ne pourront évoluer dans un championnat au dessus de nationale 3.
- aux équipes UFOLEP comportant un ou des joueurs licenciés à la FFVB dans une (d')autre(s) association(s) aux conditions impératives suivantes :
 - Le(s) joueur(s) en question participent avec leur association aux compétitions départementales ou régionales UFOLEP la saison en cours (minimum de la moitié des matchs).
 - Les joueurs licenciés en FFVB ne pourront appartenir à une équipe évoluant dans un championnat au dessus de nationale 3.
 - Les joueurs doivent être désignés sur la feuille d'inscription en début de saison,

Toutes les équipes devront fournir la fiche reprenant les joueurs composant l'équipe. Ce bordereau une fois rempli et envoyé au responsable de zone lors de l'inscription pour validation des joueurs. Pour valider un nouveau joueur en cours de saison, le responsable de l'équipe devra faire une demande de nouveau joueur à la CNS volley-ball (sur son email cns@ufolep-volley.org) qui lui enverra une confirmation de validation du joueur.

I - DÉROULEMENT : 3 PHASES (selon le nombre d'équipes engagées)

1.1 - Phase qualificative : de novembre à janvier.

Poules régionales de 3 ou 4 équipes composées par le responsable de zone.

1.2 - Phase éliminatoire : à partir de Janvier.

Le nombre d'équipes qualifiées pour la phase éliminatoire est fixé par la CNSVB au prorata des engagements reçus dans chaque zone.

1.3 - Phase finale : week-end de Pentecôte.

4 ou 2 équipes qualifiées (par coupe) représentant proportionnellement les zones géographiques selon le nombre d'équipes engagées.

II - ENGAGEMENTS :

A l'initiative des associations, à partir de septembre, auprès de la délégation départementale.

Pour les coupes, les règles de jeu sont celles définies dans le règlement de la FIVB. Les joueurs ou joueuses devront être licencié avant leur premier match et avant le 01 janvier de la saison en cours pour être qualifié pour les phases éliminatoires et finales. Tout joueur(se) pour participer à un match, des compétitions ci-dessus, dans une équipe devra figurer sur la fiche de composition de l'équipe fourni avec l'inscription et ne pourra pas jouer dans une autre équipe. Pour ajouter un nouveau joueur sur la liste, le responsable de l'équipe devra faire une demande 48h avant le match à la CNS volley-ball (sur son email cns@ufolep-volley.org), pour validation avant le match. Tout joueur(se) pourra intégrer une autre équipe dans son association (de même niveau, honneur ou excellence) seulement si son équipe initiale est éliminée de la compétition, si il respecte les conditions de participation et après validation auprès du responsable de la zone.

La commission nationale sportive de Volley-Ball UFOLEP se réserve le droit de prendre toute décision au cours de l'année pour tout article non prévu par ce règlement.